

Etaient présents : Messieurs Jean-Yves BONY, Martial MEYDIEU, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE, André DUJOLS, Régis JOUDRIER, François DESCOEUR.

Excusés : Michel FABRE.

Rappel de l'ordre du jour :

1. SPANC
 2. CA et Budget
 3. Déchetterie de Pleaux : attribution du marché
 4. Coopérative de St Bonnet : avenants :
 5. Renouvellement convention éco-organismes
 6. Modification Régie Culture
 7. Point sur :
 - a. SCOT
 - b. Travaux des commissions
 8. Questions diverses.
-

1. SPANC

a. Attribution du marché

→ Les élus décident, à l'unanimité, de retenir la proposition de SAUR France pour un montant de prestation de 69,50€HT pour le contrôle des installations existantes, de 75€HT pour le contrôle d'implantation et de conception et de 89€HT pour le contrôle de bonne exécution. Ils autorisent à l'unanimité le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces décisions

b. Subventions Agence de l'Eau

Le Président rappelle aux élus que l'Agence de l'Eau a soutenu financièrement des opérations privées de remise aux normes d'ANC. La plupart de ces subventions sont arrivées à échéance le 28 février dernier et l'Agence de l'Eau n'accorde aucun délai supplémentaire.

Le Président précise qu'un courrier mentionnant ces contraintes va être envoyé à tous les bénéficiaires retardataires. D'autre part, il informe les membres du bureau qu'il va informer le Préfet du manque de souplesse et de bienveillance de l'Agence de l'Eau qui malgré des demandes de prolongation de délai motivée n'instruit pas les requêtes.

2. Comptes administratifs et budgets

Le Président présente aux élus le document des comptes administratifs et budgets primitifs. Celui-ci a été construit sur la base des orientations budgétaires de décembre dernier.

Il précise qu'il sera envoyé chez tous les conseillers communautaires.

3. Déchetterie de Pleaux

→ Les élus, à l'unanimité, entérinent le choix de la commission d'appel d'offres et autorisent le Président à signer tous documents afférents à cette décision.

- Lot 1 : VRD, terrassements : Ets Bergheaud à Mauriac pour un montant de 177 782.00€HT
- Lot 2 : Gros œuvre : Ets BLANC Maçonnerie à Mauriac pour un montant de 106 821.13€HT
- Lot 3 : Ossature Bois/ bardage/ menuiseries bois : Ets PALAT JOANNY à St Martin Vx pour un montant de 31 793.60€HT
- Lot 4 : Cloisons / Plafonds / Isolation / Peinture : Ets LACOMBE Eric à Mauriac pour un montant de 4 186.00€HT
- Lot 5 : Carrelages / Faïences : Ets Francis GRAMOND, à Mauriac pour un montant de 2 393.00€HT
- Lot 6 : Sanitaires : Ets Lavergne à Pleaux pour un montant de 3165.13€HT
- Lot 7 : Electricité : Ets Peyral Plaze, à Pleaux, pour un montant de 3989.80€ HT
- Lot 8 : Sécurisation des quais : BOURDONCLE à Firmi pour un montant de 74361.42€HT
- Lot 9 : Espaces Verts : Ets Rémi CONSTANT à Fontanges pour un montant de 2311.00€HT

D'autre part, le choix du début des travaux est donné à Christian LAFARGE, maire de Pleaux. Celui décide de les commencer dès le début du mois de mai afin de permettre une ouverture éventuelle début août.

Enfin, Christian LAFARGE précise qu'il souhaite conserver l'agent qui assurait le service de déchetterie au sein de la commune. Il n'y aura donc pas de transfert de charges.

4. Coopérative Laitière de St Bonnet de Salers : avenants

→ Les élus approuvent à l'unanimité, les propositions du Président et l'autorisent à signer tous documents afférent à cette décision.

- Lot 7 Charpente Bois : Ets Palat : local TGBT au rez de jardin : + 2524.90€HT
- Lot 7 Charpente Bois : Ets Palat : travaux supplémentaires bardage et pare-pluie : + 5200€HT

- Lot 12 : cloisons isothermes : Ets SOPROMECCO : portes supplémentaires+isolants : + 7305.54€HT
- Lot 3 : Gros Œuvre : Ets Croizet Pourty : isolation thermique sous plafonds : + 4019.60€HT

5. Renouvellement convention éco-organismes

a. OCADEEEE

→ Les élus approuvent à l'unanimité la proposition du Président et l'autorisent à signer ladite convention.

a. Recylum

→ Les élus approuvent à l'unanimité la proposition du Président et l'autorisent à signer ladite convention.

6. Modification Régie Culture

→ Les élus valident à l'unanimité la nomination comme régisseur Audrey BORNE et Anne RIMEIZE comme régisseur suppléant.

7. Point sur :

a. SCOT

→ Les élus approuvent cette décision collégiale : 7 représentants, représentativité et partage des coûts égaux.

b. Travaux des commissions

→ Les élus valident, à l'unanimité, le fonctionnement suivant : les invitations de toutes les commissions sont envoyées en mairie, accompagnée de la liste préétablie des membres si elle existe. Charge au maire de faire passer l'information au conseiller concerné et de vérifier sa disponibilité.

8. Questions diverses.

a. Demande de subventions

Demandeur	Objet	Décision
Comité Départemental Cycliste	Tour du Cantal Cadets	Subvention de 700€
Amis de la Xaintrie Cantalienne	Fonctionnement	N'entre pas dans le champ de la collectivité
USLC	30° anniversaire	N'entre pas dans le champ de la collectivité
ESAT Anjoigny	Chpts France Sport adapté	N'entre pas dans le champ de la collectivité
Comité des Fêtes de Pleaux	Sculptures dans la ville	N'entre pas dans le champ de la collectivité
Marché de Pays de	Calèche lors d'un marché	N'entre pas dans le champ

Fontanges	de pays	de la collectivité
La Ligue contre le cancer	Fonctionnement	N'entre pas dans le champ de la collectivité
Fête chasse et nature	Fête de la chasse	Reconduction convention
Site du goût	18 ^e salon	Reconduction convention
Accent jeunes	fonctionnement	N'entre pas dans le champ de la collectivité

b. Demande de soutien pour projet randonnée de Salers

→ Les élus décident, à l'unanimité, que cet agrandissement est intéressant pour ce circuit et que son entretien et sa commercialisation pourront être pris en charge par la communauté de communes quand celui-ci sera intégralement mis en service en 2017.

c. Demande de prise en charge d'un sentier par l'Association de défense de la montagne et de l'étang de Lagardette

→ Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas donner de suites favorables à cette demande, au motif qu'il existe déjà un circuit de randonnée intercommunal à proximité directe. Toutefois, ils encouragent fortement l'association à persévérer dans son action.

d. Demande de soutien pour mise en valeur stalles, ASPPCS

→ Les élus décident de différer l'examen de cette demande.

e. Demande d'adhésion au CAUE

→ Les élus décident à l'unanimité de ne pas adhérer au CAUE.

En conclusion, le Président précise que Mme Célarier Descoeur, Présidente du Musée de Salers, a demandé d'intervenir lors d'une prochaine réunion de bureau. Elle sera donc invitée à la session du 27 avril prochain.